

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le premier novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Isabelle BARTHELEMY, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Procuration : Madame Emilie DE BOUVER à Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 27/10/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Présents dans la salle : Mme Dixon – Mr et Mme Adam – Mme Azan – Mme Ferrari

Lecture du compte rendu du 14 septembre 2025. Approuvé à l'unanimité.

1. LOCATION VGITE LE JABRON

Monsieur le Maire propose de louer le gîte le JABRON à Monsieur BLANC Aurélien, pour un montant de loyer mensuel de 500 euros et 60 euros de provisions sur charges (révisable en fin d'année) à compter du 17 novembre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de louer le gîte le Jabron, à Monsieur BLANC Aurélien à compter du 17 novembre 2025 ; fixe le montant du loyer mensuel 500 euros, les provisions sur charges 60.00 euros par mois (révisable en fin d'année) ; fixe la caution à un mois de loyer soit 500 euros et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2. LOGEMENT FERME PASSAVOUR – DEVIS CHANGEMENT PORTE

Pas de devis reçus – le point est ajourné et sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

3. TRAVAUX CHEMIN DU VIEUX CUREL (A LANGE) – DEVIS

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de faire des travaux sur une partie du chemin du vieux Curel à Lange. Il présente des devis concernant ces travaux.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer sur ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux sur le chemin du vieux Curel à Lange ; valide le devis de l'entreprise BATRAMA pour un montant de 2 049.81 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

4. ECOLE DE ST-VINCENT SUR JABRON : PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2024 / 2025

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il vient de recevoir l'état des participation scolaires 2024 / 2025 de l'école de St-Vincent sur Jabron et le présente au conseil municipal.

Les participations scolaires s'élèvent à 2 605.25 €, il rappelle que la commune verse une participation fixe de 3000.00 € en début d'année scolaire.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce dossier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'état des participations scolaires 2024 / 2025 présentées ci-dessus pour un montant de 2 605.25 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

5. CONVENTION PARTICIPATIONS SCOLAIRES ECOLE DE ST-VINCENT SUR JABRON 2025 / 2026

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal du haut de la vallée du Jabron qui a été établi entre les communes de St-Vincent sur Jabron, Curel, Châteauneuf-Miravail, Montfroc et Les Omergues, celle-ci définit le fonctionnement du regroupement scolaire et les modalités pour les participations scolaires à l'école de St-Vincent sur Jabron pour l'année scolaire 2025 / 2026.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal du haut de la vallée du Jabron qui a été établi entre les communes de St-Vincent sur Jabron, Curel, Châteauneuf-Miravail, Montfroc et Les Omergues et les modalités qui en découlent et autorise Monsieur Maire à signer ladite convention.

6. VIREMENT DE CREDIT BUDGET PRINCIPAL 2025

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'à la suite d'une modification d'écritures comptables demandés par la trésorerie concernant les imputations des participations scolaires dues, il est nécessaire de faire des virements de crédits sur le budget principal.

Il propose donc les opérations suivantes :

ARTICLE	BUDGET 2025	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
DF 6215	4 000.00 €	0 €	4 000.00 €	0.00 €
DF 62875	2 000.00 €	0.00 €	1 650.00 €	350.00 €
DF 657341	0.00 €	5 650.00 €	0.00 €	5 650.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces différents points.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Approuve les virements de crédits proposés ci-dessus.

7. REVISION DU PLU : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il indique qu'il a contacté le bureau d'étude EURECAT, qui avait réalisé le PLU actuel de la commune pour établir un devis concernant cette révision générale du PLU de la commune de CUREL.

Il présente le devis qui s'élève à 30 500.00 €HT présentant les options suivantes :

- Dossier L 122-7 – Loi Montagne pour un montant 3 500.00 € HT,
- Dossier CDPENAF pour un montant 2 000.00 € HT,
- Dossier L 142-5 Demande de dérogation à la règle de constructibilité limitée en l'absence de SCOT pour un montant de 1000.00 € HT
- OAP sectorielle ou thématique (prix unitaire) pour un montant de 900.00 €
- OAP valant UTN Locale pour un montant de 1300.00 € HT
- La ou les réunions de travail, réunion du Conseil Municipal ou thématique supplémentaire au tarif de 600.00 € HT par réunion
- La ou Les réunions publiques ou PPA supplémentaire au tarif de 700.00 € HT par réunion
- Portage du dossier sur site internet (concertation, enquête publique,...) pour un montant de 750.00 €HT
- Accompagnement spécifique – coût horaire pour 85.00 €HT

Monsieur le Maire propose de valider ce devis concernant la révision du PLU pour demander les subventions afin de financer l'opération.

Il indique que l'étude ne sera lancée que sous réserve de l'obtention de subventions.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- valide le devis du bureau d'études EURECAT pour un montant de 30 500.00 €HT ainsi que les options présentées ci-dessus afin de demander les subventions pour financer l'étude de révision générale du PLU de la commune de CUREL ;

- autorise Monsieur le Maire à faire les démarches dans ce dossier.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le maire donne lecture de la proposition de la délibération concernant la Protection sociale complémentaire - Risques SANTE : adhésion et détermination du montant de la participation employeur accordé à chaque agent qui adhérera au contrat collectif en santé associé à la convention de participation. Il est proposé d'une participation de 40 € par mois par agent adhérent.

La séance est levée à 19h34

Le Maire,
Thierry BELLEMAIN

